

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 19 octobre 2020**

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 12 Octobre 2020

Présents à la séance : 24

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD Gilles COUVIDAT - Martine MACIASZEK - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Géraldine PLANTARD - Sandro Filipe MARTINS - Johan DURQUE

Absents excusés : Patricia DA CUNHA (pouvoir à Gilles COUVIDAT) - Inès DIAS (pouvoir à Laurent ECHALIER)

Absents : Fabrice PORCHERON

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 11**OBJET : CONVENTION SEMCODA**

Un litige oppose la SEMCODA et la Ville du Breuil au sujet de la vente, suite à signature d'un compromis de vente signé le 13 juillet 2016, des terrains cadastrés section AP N° 183, 26 et 165 « Champ de la Bruyère » en vue de la réalisation d'une résidence seniors de 51 logements locatifs.

Des pourparlers ont été engagés et une plainte a été déposée devant le Tribunal Judiciaire de CHALON SUR SAONE. Cependant pour éviter à chacune des parties une procédure judiciaire longue et fastidieuse, un accord a été envisagé. Il convient de concrétiser l'engagement et les termes de chacune des parties et de régler amiablement et de manière définitive le litige précité.

Ainsi, il convient de consigner et d'arrêter les concessions réciproques que chacune des parties consent, à savoir versement par la SEMCODA d'une indemnité transactionnelle d'un montant de 30 000 € (trente mille euros) qui sera versée en contrepartie du désistement pur, simple et définitif par la Commune du Breuil, du recours contentieux engagé devant le Tribunal Judiciaire de CHALON SUR SAONE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **MANDATE** Madame le Maire pour conclure et signer le protocole transactionnel qui entrera en vigueur dès sa signature

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

23 OCT. 2020

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Fait à Le Breuil,
le 19 Octobre 2020

Chantal CORDELIER
Maire

